

DAMOURS (Paris, Quebec)

source: Archives Nationales (notariat, chatelet) – Popoff – inventaire du fond René Baudry (umoncton.ca) – AN MM821

- Notes sur Vigny in Familles Parisiennes (« Les magistrats du grand conseil au XVI^e siècle (1547-1610) », par Camille Trani, publié dans Paris et Île-de-France, Mémoires publiés par la fédération des sociétés archéologiques de Paris et de l'Île-de-France, tome 42, 1991, p. 130)
- Notes Robert Descimon in famillesparisiennes.org
 - Abbé Lebeuf, histoire diocèse de Paris
 - Louis d'Haucour, l'hôtel de ville de Paris à travers les siècles, 1900
 - Adrien Bergeron, Le grand arrangement des acadiens au Québec: notes de petite-histoire, généalogies, France, Acadie, Québec de 1625 à 1925, Volume 3
 - C. Trani, les officiers aux gd conseil, in mem Paris Ile de France, 1991 - Dico bio canada

Voir Fond René Baudry famille - Notes diverses et références documentaires rédigées par René Baudry.

Voir:

- promesse de Louis DAMOURS de nourrir et entretenir les enfants qu'il a eu d'Isabelle TESSIER et de lui payer 300 livres de rente annuelle, 16.1.1615 AN Y165 f°306
- iad Elisabeth DAMOURS 3.2.1631 XXX-13
- succession Elisabeth TESSIER cf XVIII-253 et XVIII-254, LXXXV-141 (du 27.11.1640 au 6.2.1641) cf répertoire

I. François DAMOURS seigneur de Serain en Anjou maître d'Hôtel de Charles VIII x Guillemette HENNEQUIN fille de Pierre HENNEQUIN sr de Mathan avocat en la cour de Parlement de Paris et conseiller en la chambre du trésor et Marguerite CORDELIER sa seconde femme [Guillemette HENNEQUIN x2. Arthus de GIDON sr de Portait? en Beausse) d'où

1. Gabriel qui suit II

2. Anne DAMOURS elle fait une donation Y97 f°458 25.8.1551 à son frère Gabriel de ses droits sur la terre et seigneurie de Monceau-la-Gruyère, paroisse d'Estouy, près Pluviers (Pithiviers), en Gâtinais x Jean DORION / Jean DOYRON +av1551 chevalier, seigneur de la Gastelinère, l'un des cent gentilhommes de la maison du roi et commissaire des guerres sans enfants

II. Gabriel DAMOURS seigneur de Serain reçu conseiller au Grand Conseil le 20.4.1543 dans l'une des six charges nouvelles créées par l'édit d'avril 1543 ', résigne en 1563 en faveur de son fils Pierre, devient honoraire le 24 mai 1564 x Magdelaine BIDAULT ou Marguerite BIDAULT, Madeleine de BIDAUT (selon AN MM821) d'où 6 fils et 4 fils

1. Pierre qui suit III

2. Jeanne DAMOURS +1576 x Philibert de LONGUEJOU sieur des Champagne, de Montigny-sur-Oise et des Bergeries +14.8.1587 avocat en parlement et substitut de mr le procureur général en 1587 d'où au moins (cf anselme pour le reste)

a. Gabriel de LONGUEJOU °9.3.1555

3. Perette DAMOURS x François BIGOT lieutenant général au siège de Beaugé en Anjou

4. Olive DAMOURS x Denis BARDIN contrôleur de la maison du duc d'Anjou frère du roy Charles IX sans enfants

5. François DAMOURS gentilhomme ordinaire de la maison de Mr de Longueville

6. Gabriel DAMOURS x 22.5.1572 pc Goguiet CXXII-40 Germaine de la PORTE fille de d'Eustache de la PORTE sieur de Touthville conseiller au parlement de Bretagne, puis président en la cour de parlement de Rennes et de Sidoine de PEYRAL

7. Ogier DAMOURS chevalier de malte

8. Jean DAMOURS seigneur de Serain et de Chauffour conseiller en la cour de parlement de Rennes

9. Geoffroy DAMOURS

10. Bonne DAMOURS reglieuse à Longchamp près Paris

III. Pierre DAMOURS +28.12.1601 seigneur de Serain conseiller au grand conseil nommé le 26.8.1563 sur résignation de son père, reçu le 27.5.1564 à Dijon, Fut ensuite reçu conseiller au parlement de Paris, sans examen, le 7 septembre 1568 et obtint du roi, par lettres du 7 avril 1569, d' « être payé de ses gages, nonobstant qu'il n'eût pas servi ». Il prit le parti de la Ligue et fut représentant du Parlement au Conseil de l'Union. Après la pacification, il fut conseiller d'État, en 1594. Il fut l'avis avec Lazare Cocquelay, Guillaume du Vair, et autres de l'arrêt célèbre prononcé par le président Le Maistre, le 28 juin 1593, pour le maintien de la succession la succession à la couronne, suivant l'ancienne loy salique. Il contribua aussi beaucoup à la réduction de Paris. le 22 mars 1594, il fut député pour aller au devant de ceux du Parlement qui s'étoient retirés à Tours, jusqu'à Etampes, le compliment qu'il avoit ordre de faire à Mr de Harlay, premier président, commençoit par ces mots: "Monsieur, le douzième de may", et fut interrompu trois fois par Mr de Harlay, et ne dit rien qui vaille », conseiller d'Etat 1594 x Jeanne LE PREVOST +av1599 fille de Jean LE PREVOST seigneur de Malassis conseiller au parlement et président aux Enquestes et Anne LE CLERC d'où 3 fils et 3 filles

1. Gabriel DAMOURS seigneur de Serain +2.5.1632 (ou +mars 1632 selon MM821, iad mars 1632 XXX rép 1) conseiller au parlement de Paris séant à Tours 1594 x 4.11.1595 pc Le Normand et Despriez notaires au châtelet Marguerite de HODICQ ca1633 (partage pc Cornille et Guyon 6.10.1644, et inventaire des papiers des succession nov 1644 et partage décembre XXX rep1) fille de François de HODICQ (François de HODIE) conseiller du roy correcteur des comptes et Marguerite JOUSSELIN d'où

a. Gabriel DAMOURS seigneur de Serain conseiller au parlement de Paris 5.3.1632 en la 5e chambre des enquests x 23.2.1631 pc XXX-13 Anne DANEAU +1699 fille de Josias DANEAU sieur de Saint-Gilles en Poitou conseiller au Grand Conseil et d'Anne de MAUPEOU d'où 8 fils d'où

a1. Gabriel DAMOURS

a2. Louis DAMOURS chevalier de malte (dossier de preuves [[R17728](#)])

a3. Augustin DAMOURS

b. Marguerite DAMOURS x 13.1.1626 pc Bonot et Guyon XXX-8 (dot 24.000 livres) Nicolas LE ROY sr de la Poterie °24.5.1634 Paris, St-Gervais +1649 (iad 5.8.1649 XXX-35) procureur du roy aux eaux et forets d'où postérité en Guadeloupe et Canada cf Robert Le Blant, histoire de la Nouvelle France, tome 1, page 67)

c. Charlotte DAMOURS

d. N. DAMOURS religieuse

2. Louis qui suit IV

3. Augustin DAMOURS chevalier de Malte, commandeur de Boncourt (dossiers de preuves [[R1906](#)])

4. Pierre DAMOURS (non cité par Popoff)

5. Elisabeth DAMOURS / Isabelle DAMOURS +30.6.1631 Paris, St-André des Arcs dame d'Aubervilliers x Michel de LAUZON seigneur d'Aubervilliers et de Villebon sous Meudon +2.11.1610 Paris, St-André des Arcs l'un des quatre notaires et secrétaires du

parlement, puis conseiller au parlement et commissaire aux requestes du Palais, mort à 63 ans d'où

a. Anne de LAUZON +20.12.1614 à 15 ans fille unique x André POTIER seigneur de Novion conseiller au parlement de Paris 12.1.1607 puis président à mortier au parlement de Paris 20.8.1611 fils de Nicolas POTIER seigneur de Blanc-Mesnil président à mortier au parlement de Paris et Isabeau BAILLET sans postérité

6. Bonne DAMOURS (non cité par MM821)

7. Anne DAMOURS

IV. Louis DAMOURS °v1582 +8.8.1640 Paris, Saint-Gervais (tution 14.9.1640 – AN Y3908B [R2184] et avis AN Y3908B 31.12.1640 [R2184]) échevin de Paris 1619-1621, conseiller du roi au présidial du chatelet, élu échevin de Paris 1619-1621 1619 x1. 18.4.1602 Paris, St-Landry Marie REGNAULT / RENAULT (partage pc Gaudion et de Monthenaut notaire le 9.1.1664 XXVI-106 [J0803]) fille de Robert REGNAULT conseiller à la cour des aides et Marguerite BOUCHERAT (iad XLV-162 22.12.1604) x2. 11.9.1614 Paris, St-Gervais et pc 10.9.1614 AN Y157 f°90-91 Anne de GRAVELLE delle d'Imbermais veuve de François JOULET éc sr de Chastillon et fille de Guy de GRAVELLE sr des Landes et du Colombier et Julie de VLLEMORT x3. Claude BOISVILLAIN

du premier lit (Regnaut) dont

1. Robert DAMOURS °15.11. Paris, St-Landry +av1640 (bénéfice d'inventaire 7.7.1640, avis Y3908B 19.6.1640 [R2184]) escuyer conseiller du roi, juge et auditeur au chatelet de Paris x Jeanne MACCAIRE

2. Gabriel DAMOURS aumonier du roi, prieur de Saint-Quentin en Mauges et de St Melaine de Lamballe ca1664

5. Pierre DAMOURS °7.10.1609 chevalier capitaine au régiment du Poitou puis maréchal des camps et armées du roy, lieutenant pour sa majesté en la ville et gouvernement d'Avesnes et mestre de camp d'un régiment d'infanterie pour le service de sa majesté

4. Renée DAMOURS +av1664 (partage janvier 1664 XXVI rep2) x Charles DU JOUR conseiller au chatelet fils de Jacques DUJOUR d'où

a. Anne-Gabrielle DU JOUR fille mineure 1664

5. Elizabeth DAMOURS x Claude BEZART / Claude BEHART avocat en parlement ca1664 dt rue St-Christophle paroisse Notre Dame du Elisabeth TESSIER plusieurs enfants naturels dont

6. Mathieu DAMOURS °v1618 « fils naturel » qui suit V.

7. Marie-Elisabeth DAMOURS (alias Elisabeth d'AMOUR) °v1622 x pc 26.8.1641 Lorimier et Nourry XVII-254, insinuée Y181 f°90 Louis-Théandre CHARTIER de LOTBINIERE lieutenant général de la prévoté de Québec [témoins: Livie BRAMBILLE veuve de feu Valère TESSIER ailleule maternelle, André du LAURENS sieur de Coual, gendarme de la compagnie du duc de Mayenne beau-père, comme époux de sa mère, Elisabeth TESSIER d'où au moins

a. Marie CHARTIER de la LOTBINIERE x 17.10.1672 Pierre de JOYBERT, vint au Canada (source: Azarie Couillard-Desprès, la première famille française au canada, 1906 page 223)

8. Geneviève DAMOURS « fille naturelle » du mariage avec Claude BOISVILLAIN

9. Louis DAMOURS veut être religieux 1640

10. André DAMOURS veut être religieux 1640

11. Geneviève DAMOURS devient religieuse au couvent de Notre-Dame de Valdasine proche de Joinville en Champagne – il est question d'un contrat pc de St-Vaast et Le

Guay le 28.12.1640 (avis des parents 30.12.1640 AN Y3908B [[R2184](#)]), elle est sous la tutelle de Gabriel DAMOURS aumonier du roi

V. Mathieu DAMOURS le 9.10.1695 Québec (Canada) seigneur de Matane puis seigneur de Chauffours major de Québec, armateur, membre du Conseil souverain, seigneur de Matane, né en 1618 de Louis Damours, conseiller au Châtelet de Paris et d'Elisabeth Tessier, inhumé à Québec le 9 octobre 1695. Les ancêtres de Mathieu Damours appartenaient à la noblesse française et avaient possédé des seigneuries en Anjou. La seigneurie de Chauffours, située près d'Angers, avait été acquise en 1586 par Jean Damours, conseiller au parlement de Bretagne.

Mathieu Damours arriva à Québec en 1651, en compagnie de sa soeur Elisabeth et de son beau-frère Louis-Théandre Chartier de Lotbinière, probablement sur le même navire que le gouverneur Jean de Lauson, le 13 octobre.

Le 16 mars 1652, Mathieu Damours signait devant Rolland Godet un contrat de mariage avec Marie Marsolet, fille de Nicolas Marsolet, le célèbre interprète des Français auprès des Algonquins.

Les Jugements et Délibérations du Conseil souverain nous renseignent sur les premières activités à Québec de Mathieu Damours, qui "peu de temps après son arrivée [...] fut choisy pour estre Major dans cette ville, Et ensuite pour commander un Camp volant." Lors de l'établissement du Conseil souverain, en 1663, le gouverneur de Saffray de Mézy et l'évêque, Mgr de Laval, désignèrent Mathieu Damours au poste de conseiller. Il assista à la première réunion, le 18 septembre 1663, entreprenant une longue carrière, puisqu'il fut membre du Conseil souverain jusqu'à sa mort.

Damours fut mêlé à quelques incidents qui se produisirent au sein du conseil. Ainsi, dès le printemps de 1664, dans le conflit qui opposait le gouverneur à l'évêque, Damours fut du parti du gouverneur, et celui-ci le maintint dans ses fonctions. A la réorganisation du conseil, en décembre 1666, Tracy renomma le conseiller Damours.

La carrière du conseiller fut dans la suite assez paisible, au moins jusqu'en 1681. Cette année-là, en avril, Damours obtint un congé de traite et passa une partie de l'été dans sa seigneurie de Matane, d'où il revint avec une barque bien remplie.

Dès son arrivée à Québec, il fut sommé de se présenter chez le gouverneur de Buade de Frontenac, qui lui reprochait d'avoir violé les termes de son contrat en apportant plus de marchandises qu'il n'avait été autorisé à le faire. En dépit des protestations du conseiller, le gouverneur fit incarcérer Mathieu Damours, le 12 août 1681, dans l'une des chambres du château Saint-Louis. Malgré l'intervention des membres de sa famille et de ses amis, Damours ne fut relâché que deux mois plus tard, le 20 octobre. C'était peut-être une vengeance de Frontenac contre un conseiller qui lui avait pas été trop sympathique l'année précédente au sein du conseil.

Le 8 novembre 1672, Damours avait fait l'acquisition de la seigneurie de Matane, où il ne développa aucunement l'agriculture et ne fit aucune concession. Seules les ressources en poisson de la rivière Matane semblent avoir intéressé le seigneur, qui possédait par ailleurs une concession réputée prospère à la rivière Saint-Jean. Il reçut aussi une concession de l'intendant Duchesneau le 26 juin 1677, sur la rivière Métiis, avec le droit de pêche sur le fleuve Saint-Laurent. x 30.4.1652 Québec Marie MARSOLET +24.11.1711 Montréal (Québec) fille de Nicolas MARSOLET d'où 14 enfants, 10 garçons et 4 filles d'où

Louis DAMOURS de CHAUFFOURS, seigneur en Acadie, trafiquant de fourrures et soldat, aîné des fils de Mathieu Damours de Chauffours et de Marie Marsolet qui parvinrent à l'âge adulte, baptisé à Québec le 16 mai 1655, inhumé le 9 mai 1708 à Port-Royal (Annapolis Royal, N.-É.).

Le 20 septembre 1684, Louis Damours reçut une seigneurie en Acadie sur la rivière Rechibouc-tou où il avait construit un poste fortifié et une habitation deux ans plus tôt. Le

1er octobre 1686, à Québec, il épousa Marguerite Guyon, fille de Simon Guyon et sœur de Louise, laquelle épousa la même année Mathieu Damours de Freneuse. Trois enfants naquirent de ce mariage.

Le 7 octobre 1686, il obtint les concessions qui avaient auparavant appartenu à Pierre de Joybert de Soulanges près des forts Jemseg et Naxouat (Nashwaak), sur la rivière Saint-Jean. Il s'y installa avec sa famille, sans doute pour se rapprocher de ses frères, René (Damours de Clignancour) et Mathieu, qui étaient déjà établis sur les rives de la rivière Saint-Jean. On sait que quelques années plus tard il exploitait un commerce et cultivait ses terres tout en continuant de faire la traite avec les Indiens.

Le gouverneur Robinau de Villebon critiquait abondamment les trois frères Damours, affirmant qu'ils étaient de mauvaise réputation, qu'ils avaient pour l'eau-de-vie un goût immodéré et qu'ils négligeaient de mettre leurs biens en valeur. Villebon avait porté des accusations à peu près semblables contre des fonctionnaires et d'autres colons; il semble certain que les intrigues, les querelles et la discorde entretenaient un climat malsain engendré peut-être par la conduite de Villebon lui-même, qui faisait illégalement la traite des fourrures.

Quoi qu'il en fût, le ministre Pontchartrain réprimanda Villebon pour sa conduite envers les frères Damours. En 1695, Louis Damours acheta John Gyles, qui était prisonnier des Indiens malécites. Celui-ci publia plus tard une relation de ses expériences qui contient une foule de renseignements sur la région de Saint-Jean à l'époque.

En août 1696, Damours participa à l'attaque du fort William Henry à Pemaquid (Nouvelle-Angleterre), par des troupes alliées françaises et indiennes, sous la conduite de Pierre Le Moyne d'Iberville et Jean-Vincent D'ABBADIE de Saint-Castin. Damours commandait son propre navire dans cette expédition et, après la prise de Pemaquid, il emmena la garnison à Boston.

En octobre de la même année, un détachement de la Nouvelle-Angleterre sous les ordres de Hathorne fit un raid le long de la rivière Saint-Jean. Bien que Damours se trouvât en France à ce moment-là, sa demeure et les dépendances, ses récoltes et son bétail — en somme, ce qui constituait peut-être la plus grosse ferme de la région à l'époque — furent épargnés grâce à une note que Gyles adressa au commandant.

Plus tard, Damours affranchit Gyles pour son geste. La décision du gouverneur de Brouillan [Mombeton] d'abandonner la défense de la rivière Saint-Jean et les dommages causés à sa propriété par l'inondation de 1701 décidèrent Damours à déménager à Port-Royal.

Brouillan fit appel à la générosité du roi en faveur de Damours qui avait de graves soucis financiers. Mme Damours mourut à peu près à cette époque. La guerre entre les Français et les Anglais ayant repris de nouveau en Acadie, Damours s'engagea dans les troupes françaises et fut fait prisonnier en 1703. Il fut incarcéré pendant un peu plus de deux ans à Boston, puis retourna à Port-Royal en 1706 où il mourut deux ans plus tard. Durant les années qu'il avait passées à sa seigneurie sur la rivière Saint-Jean, Brouillan avait dit de lui avec beaucoup de justesse : « Monsieur De Chauffour [...] soutenoit les habitans et les Sauvages ».

2. Mathieu DAMOURS de FRENEUSE seigneur en Acadie et membre du Conseil souverain de la Nouvelle-France en remplacement de son père, né le 14 mars 1657 à Québec, fils de Mathieu Damours de Chauffours et de Marie Marsolet, mort en 1696. Mathieu Damours se destinait à la prêtrise et il resta dans les ordres de 1677 à 1680 au séminaire de Québec ; il en sortit au bout de trois ans. Grâce à l'influence de son père, il reçut de vastes concessions seigneuriales en Acadie, de même que trois de ses frères : Louis, sieur de Chauffours, René, sieur de Clignancour, Bernard, sieur de Plaines.

Celle de Mathieu Damours, en date de 1684, comprenait les terres situées entre Jemseg et Naxouat (Nashwaak), sur la rivière Saint-Jean. Il y établit la seigneurie la mieux cultivée de la vallée et, aidé de son frère Louis, y construisit une scierie. Il fit venir des colons, bâtit une résidence et des granges, se constitua un troupeau et ne tarda pas à récolter. En outre, il semble s'être livré à la traite avec les Indiens. En 1689, il était nommé au Conseil souverain, mais seulement pour remplacer son père en cas d'absence ou de décès. Il se rendit au conseil pour y prêter le serment d'office en 1690.

Le gouverneur Joseph Robinau de Villebon, qui le détestait, lui et ses frères, se plaignit aux autorités de la métropole qu'ils étaient libertins et insubordonnés, et ne se préoccupaient guère de mettre leurs biens en valeur, accusations sans fondement dans le cas de Mathieu.

En 1696, une expédition venue de la Nouvelle-Angleterre et commandée par le colonel John Hathorne attaqua le fort Saint-Joseph (Naxouat), quartier général du gouverneur Villebon. Mathieu Damours contribua brillamment à la défense, qui réussit à repousser l'ennemi. En se retirant, Hathorne et ses hommes brûlèrent la maison et les granges de Damours, dont ils tuèrent le bétail. Damours lui-même, malade par suite des souffrances endurées au cours de l'attaque, mourut peu de temps après.

Sa veuve (Louise Guyon, veuve de Charles Thibault, qu'elle avait épousé en 1686) alla demeurer à Port-Royal lorsque le gouverneur Jacques-François de Brouillan y établit son quartier général. Il est vraisemblable que, pendant son séjour de quelques années à Port-Royal, elle fut la maîtresse aussi bien du gouverneur que du sieur Denys de Bonaventure, qui s'était distingué comme officier de marine. Elle devint ainsi la femme dont on parlait le plus en Nouvelle-France.

En 1708, elle fut envoyée à Québec où on la reçut dans les cercles les plus fermés. Trois ans plus tard, elle reparaisait à Port-Royal, passé aux mains des Anglais, après avoir traversé la baie dite maintenant de Fundy dans un canot d'écorce, en plein hiver, avec le seul secours d'un Indien et du cadet de ses fils. On l'autorisa à demeurer à Port-Royal. Peu après, un parti de soldats anglais tombait dans une embuscade. Le même soir, Mme de Freneuse était emmenée en lieu sûr par un parti de Français, ce qui confirme les soupçons qu'elle n'était revenue à Port-Royal que pour servir la cause des Français. (source dico bio Canada)

3. René DAMOURS de CLIGNANCOUR, seigneur et trafiquant de fourrures, baptisé à Québec le 9 août 1660, décédé après 1710 Le 20 septembre 1684, René Damours reçut une concession d'une longueur de plus de 90 milles en Acadie, le long des deux rives de la rivière Saint-Jean, depuis Médoctec (Meductie) jusqu'à Grand-Sault (Grand Falls). Il ne se consacra pas à l'agriculture avec autant d'ardeur que ses frères puisqu'il ne défricha que 15 arpents en 12 ans. Il semble avoir préféré faire la traite avec les Indiens et tout laisse croire qu'il avait des agents dans ce but à Médoctec, le plus gros village indien sur la rivière Saint-Jean. Quoiqu'il n'existe pas de preuve certaine à ce sujet, quelques-unes des accusations que porta le gouverneur Robinau de Villebon contre les frères Damours, pour conduite licencieuse et manquement à l'obligation de défricher leurs terres, étaient peut-être justifiées dans le cas de René, durant les premières années qui suivirent son arrivée à la rivière Saint-Jean.

Le 13 octobre 1689, à Québec, Damours épousa Françoise-Charlotte, fille de Charles Legardeur de Tilly. Le jeune ménage se rendit en Acadie et s'installa, non pas sur les terres de René, mais à Aucpac sur l'île Cléoncoré (appelée de nos jours l'île Eccles) qui appartenait à son frère Louis. Certains indices laissent croire que, tout en continuant de faire la traite des fourrures, il s'adonna de plus en plus à l'agriculture.

En 1698, d'après le recensement, il habitait toujours à l'île Cléoncoré, avec sa femme et ses quatre enfants, et il y faisait l'élevage de gros bétail, de porcs et de volailles, de même que la culture du blé.

Quand Hathorne attaqua le fort Saint-Joseph (Naxouat) le 18 octobre 1696, Damours fut nommé, conjointement avec le corsaire Pierre Maisonnat dit Baptiste, commandant des troupes indiennes qui participaient à la défense.

Le jour suivant, Damours et Baptiste reçurent l'ordre de pourchasser les forces de la Nouvelle-Angleterre qui se retiraient, mais il leur fut impossible de convaincre les Indiens de passer à l'action. Tout laisse croire que, peu de temps après l'évacuation du fort Saint-Joseph par Villebon en 1698, Damours installa sa famille à Port-Royal (Annapolis Royal, N.-É.). Toutefois, il continua de prendre part aux raids des Indiens sur les établissements de la Nouvelle-Angleterre. Il se trouvait à Port-Royal lors de la prise de la place par les forces anglaises et coloniales sous les ordres de Nicholson à l'automne de 1710. Plus tard les colons acadiens de la région de Port-Royal le délèguèrent pour porter au gouverneur de Vaudreuil [Rigaud] une lettre (datée du 13 novembre 1710) dans laquelle ils se plaignaient des mauvais traitements que leur aurait infligés VETCH, le commandant de Port-Royal C'est là la dernière mention que nous ayons de lui.

4. Charles qui suit VI

VI. Charles DAMOURS de LOUVIERE x 26.1.1688 Québec (Canada) Marie-Anne GENAPLE d'où

VII. Jean-Baptiste DAMOURS x2. 11.4.1736 Québec (Canada) Marie-Jeanne RENOYER d'où

1. Marie-Françoise DAMOURS de LOUVIERES x 10.11.1754 St-Roch-des-Aulnais, Québec Jean-Baptiste-Moyse de REMOND

partage pc Gaudion et de Monthenaut notaire le 9.1.1664 XXVI-106 [J0803] de Marie REGNAULT: Marguerite de LARCHE ayeulle de Marie REGNAULT

avis Y3908B 19.6.1640 [R2184]: Jean-Baptiste LE GRAIN escuyer maitre des requeste de la Reyne mère du roy grand oncle paternel

tution 14.9.1640 – AN Y3908B [R2184] et avis AN Y3908B 31.12.1640 [R2184]

Ils s'engages solidairement sur un emprunt pour Geneviève: Charles DU JOUR conseiller du roy au chatelet et Renée DAMOURS son espouse, Pierre DAMOURS escuyer capitaine en une compagnie de gens de pied au régiment de Poitou, Claude BEZARD avocat en parlement et Elizabeth DAMOURS sa femme, Jeanne MACCAIRE veuve de sr Robert DAMOURS vivant escuyer conseiller du roi, juge et auditeur au chatelet

Advid srur l'emprunt, mesme ou par cy apres Louis et André DAMOURS frères de ladite Geneviève aussy enfant minueur dudict deffunt sieur et delle Damours moyen vollonté d'entrer en regligion ...

comparus: sieur de Saint-Quentin tuteur, Gabriel DAMOURS conseiller du roy en sa cour de parlement cousin germain paternel, Pierre BONNART conseiller du roy et intendant général des meubles de la couronne cousin germain paternel à cause de Anne YVERT sa femme, Hugues DUPUIS sieur du Fayer greffier en .. des requetes du pallais cousin germain paternel à cause de Cecille YVERT sa femme comparant par Me Pierre MOLLE procureur en la cour de france en vertu de la leur procuration pc Bauldry et Guyon notaire le 30.12.1640, Henry TARDY procureur en la cour de .. oncle maternel à cause de sa femme et subrogé tuteur, Claude SERIN procureur en parlement cousin maternel, Daniel FRERY trésorier provincial des guerres en Brouage cousin maternel

Lien avec Enguerrand de Marigny

Enguerrand Le Portier de Marigny 1260-1315 d'où

Isabelle Le Portier de Marigny x Geoffroy-Marcel de Longueuil d'où

Guillaume de Longueuil d'où

Jean de Longueuil +1430 d'où

Jean de Longueuil x Marie de Morvilliers d'où

Geraude de Longueuil x Guillaume Aguenin dit Le Duc sgr de Vilvodé +1508 d'où

Marie Aguenin x Robert Lotin sgr de Charny d'où

Justine Lotin x Jean Leprévost sieur de Brevants, Grandville et Mallasine d'où

Jean Leprévost sieur de Mallasise x Anne Leclerc d'où

Jeanne Leprévost x Pierre Damours sieur du Serin

(source René Jetté)

TESSIER (Paris)

source: Robert Le Blant; La famille Boullé 1586-1639, in Revue d'histoire de l'Amérique française 1963 vol 17, 1 page 55-69

<http://www.erudit.org/revue/haf/1963/v17/n1/302253ar.pdf>

voir: Albert d'. Amours, Mathieu d'Amours, sieur de Chauffour, et ses descendants, 1974, page 22 (donation André du Laurens)

I. Jean-Valère TESSIER alias Valère TESSIER / TEXIER +av1641 maître joueur de Luth, il signe comme ami au contrat de mariage de Gervais Rebans en 1609 (II-67 13.4.1609) x Livie BRAMBILLE (Livia BRANBILLE, BRADVILLE, BRAUVILLE) ca1641 d'où

1. Elisabeth TESSIER +av1641 (testament pc Bergeon 27.11.1640 LI-292) x avant 1641 André du LAURENS sieur de Coual, gendarme de la compagnie du duc de Mayenne d'où de Louis DAMOURS conseiller au châtelet des enfants naturels

a. Mathieu DAMOURS °v1618 « fils naturel »

b. Marie-Elisabeth DAMOURS (alias Elisabeth d'AMOUR), Elle apporte en dot trois maisons sises à Paris, 27 ans en 1641 x 20.1.1641 Paris Saint-Nicolas des Champs (cf sur www.archivescanadafrance.org) pc 26.8.1641 Lorimier et Nourry XVII-254, insinuée Y181 f°90 Louis-Théandre CHARTIER de LOTBINIERE fils de René CHARTIER conseiller médecin ordinaire du roy [témoins: Livie BRAMBILLE veuve de feu Valère TESSIER ailleule maternelle, André du LAURENS (André de LAURENT) sieur de Guval (Coual), gendarme de la compagnie du duc de Mayenne, dt rue des Bajollois beau-père, comme époux de sa mère, Elisabeth TESSIER. d'où

b1. René-Louis CHARTIER °14.11.1641 Paris, Saint-Nicolas des Champs (cf sur www.archivescanadafrance.org), parrain René CHARTIER conseiller médecin et professeur du roy, marraine Livia BRAMBILLE veuve de feu Valler TESSIER escuyer dt rue des Bajollois)

c. Geneviève DAMOURS « fille naturelle » 26 ans en 1641, dt rue du Temple de N. de THELIS

d. Auguste de THELIS « nourrisson en 1640 »

cf – Minutes de Desprez 26.11.1643 André du LAURENS, dt le 26.11.1643 rue Beaujolais paroisse Saint-Nicolas-des-Champs

Valère Tessier – une généalogie le dit procureur

Dans le « Le théâtre professionnel à Paris, 1600-1649 » Par Alan Howe, Minutier central des notaires de Paris, Madeleine Jurgens, Andrée Chauleur, Pierre-Yves Louis, Philippe Bélaval, Jean Mesnard - Publié par Centre historique des Archives nationales, 2000

Il y a un acte de « Valère de TESSIER » maitre joueur d'instruments » (cf 34, 35 et page 216)

« maitre Tessier, « maitre joueur de luth », signera au contrat de mariage de Gervais Rebans, maitre facteur d'instruments de musique, le 13.4.1609 (II-67) cf Jurgens doc concernant l'histoire de la musique (1600-1650 tI p 469 et 784).

François Lesure, Musique et musiciens français du XVIe siècle, Publié par Minkoff Reprint, 1976 « il avait parmi ses amis deux luthistes: Valère Tessier et Antoine Francisque »

Le luth et sa musique: Neuilly-sur-Seine, 10-14 septembre 1957. Etudes ... de Centre national de la recherche scientifique (France), Jean Jacquot – 1958 Il s'intitule cependant de préférence « maitre **joueur** de luth ». ... Antoine Francisque et **Valère Tessier** (34)

MARSOLET (Rouen, Canada)

MARSOLET DE SAINT-AIGNAIN. NICOLAS. interprète, commis de la traite, maître de barque, trafiquant et seigneur, originaire des environs de Rouen — peut-être de Saint-Aignan-sur-Ry. comme le suggère son nom —. né en 1587, si l'on en croit l'acte de sépulture, ou en 1601. suivant le recensement de 1666, décédé à Québec le 15 mai 1677. Les historiens ne s'accordent pas sur la date de l'arrivée en Nouvelle-France de Marsolet : les uns optent pour 1608. les autres pour 1613 ou 1618. Le seul témoignage un peu explicite est celui de Champlain qui, racontant les événements de 1629, écrivait de Pierre Raye, d'Etienne Brûlé et de Marsolet qu'il les avait « autrefois mené[s] en [ses] voyages, il y avoit plus de quinze à seize ans ». Or, justement, nous savons que Champlain, en 1613, avait quitté la France pour un sixième séjour au Canada, au cours duquel il remonta l'Outaouais jusqu'à l'île aux Allumettes, en pays algonquin.

C'est cette année-là, croyons-nous, que Marsolet — futur interprète en langues montagnaise et algonquine — débarqua dans la colonie, en compagnie du fondateur de Québec. On peut distinguer, dans la longue carrière de Marsolet, deux périodes pendant lesquelles il fit successivement siennes les conceptions de la colonisation dont les tenants s'affrontaient en Nouvelle-France. D'une part, les commerçants et leurs commis, uniquement préoccupés de fourrures et de richesses, s'opposaient à l'établissement d'une population française ; Champlain et ses alliés, d'autre part, luttaient pour peupler la colonie et évangéliser les Indiens.

Jusque vers 1636, Marsolet semble avoir appuyé les marchands ; par la suite, il passa dans l'autre camp. Sur Marsolet, on possède peu de renseignements antérieurs à 1629. En 1623 et 1624 sa présence est signalée à Tadoussac ; le 24 mars 1627, il était à Paris ; à l'été de 1627, de retour au Canada, il prenait part à la traite, au Cap-de-la-victoire. Enfin, peut-être est-il ce « truchement » Qui. en 1626-1627, retenu par une pleurésie, hiverna chez les Jésuites de Québec et consentit à communiquer ses connaissances linguistiques au père Charles Lalemant.

Dès son arrivée en Nouvelle-France, Marsolet partagea probablement son activité entre les postes de Tadoussac. de Québec, de Trois-Rivières et les villages algonquins de

l'Outaouais. vivant avec les Indiens dans la plus grande liberté et constamment à la recherche de gros profits. C'est du moins ce que laissait entendre Champlain, en 1629, lorsqu'il accusait Marsolet et Brûlé de « demeure[r] sans religion, mangeant chair Vendredy & Samedy », de se licencier « en des des-bauches & libertinages desordonnées » et surtout d'avoir, par amour du lucre, « trahy leur Roy & vendu leur patrie » en se mettant au service des Anglais, lors de la prise de Québec par les Kirke. De Marsolet, Champlain eut une autre raison de se plaindre. L'interprète, en effet, fit échouer son projet d'emmener en France Charité et Espérance, deux Indiennes que le fondateur de Québec avait adoptées. Dans le dessein, peut-être, de garder auprès de lui les jeunes filles, dont le « galand », écrit Champlain, « vouloit abuser », ou pour punir Espérance du refus qu'elle avait opposé à ses avances, Marsolet persuada faussement Kirke — fort soucieux de la faveur des Indiens — que ces derniers verraient d'un mauvais œil le départ des adolescentes. Malgré les dénégations indignées de Champlain et son offre d'apaiser les Indiens par un riche présent, David Kirke ne l'autorisa pas à prendre avec lui ses deux protégées. Cette machination de Marsolet lui valut, de Champlain et d'Espérance, de virulents reproches. A la fin de l'été 1629, la plupart des Français s'embarquèrent pour la France. Marsolet resta. Au bénéfice des Anglais, il continua d'exercer son métier d'interprète. En 1632, les Français revinrent. De nouveau, Marsolet changea d'allégeance, mais non point entièrement d'attitude : « En tant d'années qu'on a esté en ces pais, écrivait en 1633 le jésuite Paul Le Jeune, on n'a jamais rien pu tirer de l'interprète ou truchement nommé Marsolet, qui pour excuse disoit qu'il avoit juré qu'il ne donneroit rien du langage des Sauvages à qui que ce fût. » Seul, le « Père Charles Lallement le gagna ». Nicolas Marsolet couvrait encore cette vieille méfiance, commune à la majorité des trafiquants, à l'endroit des missionnaires — et des colons — dont on redoutait l'influence sur les Indiens pourvoyeurs de la traite. Cependant, l'interprète était sur le point de laisser tomber ses préventions. Vers 1636, le mouvement en faveur du peuplement et de l'évangélisation, bien qu'à ses débuts, paraissait irréversible. Marsolet se rallia à l'opinion générale et décida de s'établir. En 1636 ou 1637 (un premier enfant fut baptisé le 22 février 1638). il épousait Marie Le Barbier et, le 6 octobre 1637, prenait possession de la seigneurie de Bellechasse (Berthier). d'un quart de lieue de front par une lieue et demie de profondeur, que les Cent-Associés lui avaient concédée le 28 mars précédent ; trois ans plus tard, le 20 novembre 1640, il achetait de René Maheu une terre au coteau Sainte-Geneviève. Dès lors, Marsolet mena une vie rangée. En 1643, par exemple, la Relation en parlait comme d'un collaborateur précieux des missionnaires. Sa longue expérience des questions indiennes et de la traite valut à Marsolet, vers 1642, l'emploi de commis des Cent-Associés ; mais bientôt, tout en exerçant son métier d'interprète, qu'il n'abandonna jamais, Marsolet trafiqua pour son compte. En mauvais termes avec les dirigeants de la Communauté des Habitants, dont il désapprouvait le luxe et contre lesquels il souleva, en janvier 1646, un mouvement de protestation vite réprimé par le gouverneur, Marsolet dut faire fond sur ses propres ressources pour mener à bien ses entreprises commerciales. Depuis 1647 au moins, il était propriétaire d'une barque qu'il utilisait dans ses voyages de traite à Tadoussac. Plus tard, vers 1660, il semble avoir tenu boutique à Québec : en décembre 1664, par exemple, on l'accusait d'avoir débité du vin à 25s. le pot, malgré les arrêts du conseil. En 1663, il était au nombre des 17 colons à qui le gouverneur Pierre Dubois Davaugour avait, le 4 mars, affermé pour deux ans la traite de Tadoussac ; toutefois, ce bail, jugé irrégulier, fut peu après cassé par le Conseil souverain. Entièrement tourné vers la traite, le « petit roi de Tadoussac » ne se mit guère en peine, peut-être faute de capitaux, d'exploiter les nombreuses concessions dont il fut le bénéficiaire. Après la seigneurie de Bellechasse, qu'il céda le 15 novembre 1672 à M. Berthier, Marsolet avait reçu : de l'abbé de La Ferté, le 5 avril 1644, les prairies Marsolet, un arrière-fief d'une demi-lieue de front par deux de profondeur, dans la seigneurie du

Cap-de-la-Madeleine ; de la Compagnie de la Nouvelle-France, le 16 avril 1647, la même étendue de terre, dans une partie de la future seigneurie de Gentilly, qu'il vendit à Michel Pelletier de La Prado le 23 octobre 1671 ; et de Jean Talon, le 3 novembre 1672, le fief Marsolet, d'une demi-lieue de front par une lieue et demie de profondeur, dans la future seigneurie de Lotbinière. Aucun de ces fiefs ne fut habité ou défriché par les soins de Marsolet. Dans la censive de Québec, Marsolet possédait deux autres terres : 71 arpents au coteau Sainte-Geneviève. accordés par la Compagnie de la Nouvelle-France le 29 mars 1649. et 16 arpents sur la rivière Saint-Charles, concédés par Louis d'Ailleboust le 10 février 1651. Seule la terre du coteau Sainte-Geneviève fut mise en culture — en 1668, Marsolet déclare que les 71 arpents sont « à présent en labour » et qu'il y « a fait bastir deux logis et une grange » — ; il semble, comme le laisse croire le bail à ferme passe entre Marsolet et Raymond Pajet. dit Carcy, en 1656, que cette terre fut surtout exploitée par des fermiers. Peu avant 1660, et bien qu'à l'occasion il servit encore d'interprète, Nicolas Marsolet mit fin à ses courses vers Tadoussac pour se consacrer à ses affaires à Québec. C'est dans cette ville qu'il décéda le 15 mai 1677. Sa veuve, qui lui avait donné dix enfants, convola avec Denis Le Maistre, le 8 mai 1681. Elle fut inhumée à Québec le 21 février 1688. Quant aux enfants de Marsolet, quelques-uns s'allièrent aux meilleures familles de la colonie. Avec le vieil interprète disparaissait, en 1677, l'un des derniers témoins des premières années de Québec. Ces années héroïques, Nicolas Marsolet les avait, certes, vécues intensément. Il nous plaît de reconnaître en lui l'un de ces hommes épris d'aventure, courageux, durs à la tâche, qui, même s'ils ne furent pas toujours sans reproche, contribuèrent à bâtir la Nouvelle-France.
(source notice d'André Vachon in dico bio canada)